



VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260521-VI-DEC-2026-86-AU
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-86

OBJET : avenant n° 2 - marché d'assurances « véhicules à moteur » de la ville d'Étampes.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-011 en date du 08 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant d'ajustement contractuel pour le marché d'assurances « véhicules à moteur » en raison du taux de sinistralité observé,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 2 relatif au marché d'assurances « véhicules à moteur » de la ville d'Étampes avec la société SMACL sise à NIORT CEDEX (79031) – 141 avenue Salvador Allende – CS2000 afin de réajuster la cotisation annuelle unitaire des catégories de véhicules figurant dans le tableau ci-après :

Catégorie de véhicules	Formule de garanties	Prix unitaire H.T. 2026	Prix unitaire H.T. 2027 HORS INDEXATION
Poids lourds // Tracteur routier	De 0 à 5 ans - Formule 3	3 348,79 €	4 086,70 €
	6 ans et plus - Formule C	1 311,58 €	1 954,25 €
Micro tracteur/Tracteur agricole/Engin - 3T5	De 0 à 6 ans - Formule 3	166,87 €	248,64 €
	7 ans et plus - Formule C	141,22 €	210,42 €
Tracteur agricole et engin : plus de 3T5	De 0 à 5 ans - Formule 3	381,63 €	568,94 €
	6 ans et plus - Formule C	281,35 €	419,22 €
Remorque de moins de 3T5	De 0 à 6 ans - Formule 3	173,97 €	259,21 €
	7 ans et plus - Formule C	92,52 €	137,85 €
Véhicule léger	De 0 à 6 ans - Formule 3	1 322,41 €	1 970,40 €
	7 ans et plus - Formule C	444,71 €	662,63 €
Remorque supérieure à 3T5	De 0 à 5 ans - Formule 3	224,37 €	334,32 €
	6 ans et plus - Hors formule	181,58 €	240,77 €
Deux roues	De 0 à 6 ans - Formule 3	301,23 €	448,63 €
	7 ans et plus - Formule C	186,62 €	276,06 €
Bus et car : plus de 3T5	De 0 à 5 ans - Formule 3	3 174,59 €	4 730,13 €
	6 ans et plus - Formule C	2 157,10 €	3 214,09 €

ARTICLE 2 : de préciser que les conditions d'assurance des autres catégories de véhicules sont maintenues selon les termes du marché initial.

ARTICLE 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public, responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société SMACL assurances.

Fait à Etampes, le **21 MAI 2026**



Par délégation du Maire
Olivier SIGMAN
Conseiller municipal délégué,
en charge des finances
et de la commande publique

Certifiée exécutoire, compte tenu de la publication le :